

# commission du codex alimentarius

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION MONDIALE  
DE LA SANTÉ

BUREAU CONJOINT: Via delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél.: +39(6)57051 Téléc: 625825-625853 FAO I Mél.: Codex@fao.org Facsimile: +39(06)5705.4593

**Point 7 b) de l'ordre du jour**

**CX/PR 00/12  
Avril 2000**

## **PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

### **COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES**

*Trente-deuxième session*

*La Haye (Pays-Bas), 1<sup>er</sup> - 8 mai 2000*

### **RECOMMANDATIONS CONCERNANT DES MÉTHODES D'ANALYSE ET D'ÉCHANTILLONNAGE**

#### **REVISION DE LA LISTE DES METHODES RECOMMANDEES POUR L'ANALYSE DES RESIDUS DE PESTICIDES (Document établi par les Pays-Bas)**

1. À sa trente et unième session, le Comité du Codex sur les résidus de pesticides a examiné les critères de sélection des méthodes d'analyse utilisables pour vérifier que les LMR sont respectées. Le Comité est convenu que la liste actuelle demeurerait en vigueur tant que des critères de validation des méthodes plus appropriées n'auraient pas été établis.
2. Une contribution importante est attendue des rapports respectifs d'un atelier international FAO/AIEA/UICPA/AOAC tenu à Budapest (Hongrie) du 4 au 6 novembre 1999 et d'une consultation mixte d'experts FAO/AIEA sur les procédures à utiliser pour valider l'efficacité des méthodes d'analyse des résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires et détecter la présence de contaminants organiques dans les aliments, tenue à la Station de protection phytosanitaire et de conservation des sols de Miskolc (Hongrie) du 8 au 11 novembre 1999. Les conclusions de ces réunions associées aux recommandations de la Consultation mixte d'experts FAO/AIEA sur la validation des méthodes d'analyse à utiliser pour le contrôle des aliments, tenue à Vienne du 2 au 4 décembre 1997 (*Série Alimentation et nutrition n. 68 FAO, 1998*) servent de base à une évaluation de l'utilité des méthodes d'analyse aux fins du Codex.
3. Le Comité pourra estimer prématuré de mettre au point de nouveaux critères de sélection des méthodes adaptées aux fins du Codex tant que les documents sur la validation des méthodes par un laboratoire unique n'auront pas été mis définitivement au point par l'Union internationale de chimie pure et appliquée et par AOAC International. Ces documents pourraient ensuite être utilisés pour appuyer la Consultation de Vienne et pour fournir au Comité des conseils spécifiques concernant l'examen des méthodes. Le Comité pourra souhaiter demander aux Pays-Bas et à d'autres délégations intéressées de poursuivre leur travail en vue de mettre au point des critères spécifiques de sélection des méthodes à utiliser pour vérifier que les LMR sont respectées.
4. Le Comité devrait également noter que d'autres comités du Codex, comme le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, rencontrent des problèmes analogues et qu'une solution harmonisée serait souhaitable. Le Comité pourrait, par conséquent, envisager de proposer à la Commission de mettre au point un mécanisme pour harmoniser les travaux au sein du Codex.